

Analyse de la circulaire du 4 mai 2020.

Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages
<https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>

« *l'éducation nationale a montré sa capacité d'adaptation* » ce n'est pas tout de l'affirmer encore faut-il le prouver et démontrer l'efficacité de cette adaptation.

« *De manière plus générale, le risque d'aggravation des inégalités sociales est considérable dès lors que chaque enfant est renvoyé à son seul contexte familial.* » c'est déjà plus réaliste.

Le protocole sanitaire « *très strict* » conditionne l'ouverture des établissements mais il peut y avoir une « *souplesse de mise en œuvre* ».

Comment peut-on être à la fois strict et souple ? Le respect du protocole est la condition *sine qua non* de l'ouverture des établissements et d'une reprise possible des personnels et des élèves.

La lutte contre les inégalités est invoquée mais cela fait trois ans que des postes sont supprimés dans le second degré, que la LOLF est famélique, que des fonds sociaux sont rognés alors que le nombre d'élèves ne cessent d'augmenter en collège et en lycée.

« *Un examen de la situation sanitaire, fin mai, permettra de déterminer la possibilité d'étendre la réouverture progressive des collèges et d'ouvrir les lycées.* »

Pour les personnels avec une « vulnérabilité de santé », la liste des vulnérabilités est définie par le Haut Conseil de la santé publique :

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200420_covperrisetmesbarspcesper.pdf

Il faut prévenir le chef d'établissement qui organise leur travail à distance.

Ces personnels ne doivent pas faire la prérentrée.

Sur l'organisation pédagogique :

« *Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN et les chefs d'établissement en concertation avec les équipes pédagogiques.* ».

Les professeurs qui « *assurent un service complet en présentiel* » ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. Toute la subtilité est dans le « *service complet* ».

« *L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile.* » Comment faire si ce ne sont pas les mêmes disciplines ou des élèves venant de niveaux et de classes différentes ? Quelle cohérence avec les enseignements en présentiel ?

Dès le 4 mai les chefs d'établissement préparent la réouverture à distance avec les équipes éducatives.

« La prérentrée des professeurs des collèges a lieu au cours de la semaine du 11 au 15 mai afin d'accueillir les élèves le 18 mai. Cette pré-reprise permet de continuer à se former aux règles sanitaires, d'échanger sur le travail des élèves durant la période de confinement et de préparer le retour des élèves en classe en prenant en compte toutes les dimensions psychologiques de ce que chacun aura vécu pendant la période de confinement.

Les professeurs souffrant d'une vulnérabilité ne sont pas convoqués dans les établissements pour ces prérentrées. »

Pour continuer à être formé encore faut-il déjà avoir commencé à l'être.

« Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun. »

Est-on formé à la psychologie post-traumatique ? Ce n'est pas notre métier même si la dimension psychologique est indispensable à prendre en compte mais avec des professionnels de la question.

Des fiches « objectifs pédagogiques » et des exercices bilan jusqu'à la Troisième sont donnés par le ministère.

Il y a tout une liste d'attendus de fin de classe à acquérir en priorité... et en un mois !

Les élèves de Troisième peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel à l'orientation

« notamment grâce à des contacts, par téléphone ou en ligne, avec les professeurs principaux et les personnels d'orientation. » Du travail supplémentaire donc pour les professeurs principaux et les Psy-En.

« Les psychologues de l'éducation nationale et les personnels de santé sont donc mobilisés, dans la mesure du possible, pour accompagner les élèves à chaque étape de réouverture. » Très bonne idée mais il n'y en a même pas un par établissement !

« Si grande qu'ait été la qualité de l'enseignement à distance assuré par les professeurs durant la période de confinement, rien ne remplace un enseignement en classe, particulièrement pour les élèves fragiles et ceux qui ne bénéficient pas d'aide ou de soutien à la maison ».

Cela fait du bien de le lire, il faudra s'en souvenir lorsque le ministre voudra nous imposer de nouvelles tâches numériques.

« Aussi, la fin de la première semaine peut être utilement consacrée à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins. Il est mis à la disposition des professeurs des éléments de positionnement – simples et ergonomiques –, qui permettent d'identifier très rapidement les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir. »

Il faut donc faire des évaluations dès le retour en classe... une bonne prise en compte des dimensions « psycho-affectives » en mettant les élèves sous la pression de tests.

« Cela implique d'accroître le temps d'enseignement consacré à la transmission de ces savoirs. »

« Des groupes de compétences peuvent être mis en place, afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves. »

« Ces objectifs pédagogiques s'appliquent, selon des modalités laissées à l'appréciation des professeurs » Même avec l'état d'urgence sanitaire, la liberté pédagogique doit demeurer intangible.

Au collège :

« Au collège, l'objectif visé est de maintenir le poids respectif de chaque enseignement, dans le cadre de l'organisation retenue par chaque établissement, liée aux contraintes sanitaires et aux professeurs présents. Si des aménagements sont néanmoins nécessaires, les enseignements de français et de mathématiques doivent être priorisés. Au-delà de leurs objectifs propres, toutes les disciplines contribuent également aux compétences en français et en mathématiques. »

Il y a donc des matières fondamentales et des enseignements secondaires.

Devoirs faits est rétabli en priorité pour les élèves peu assidus lors du confinement.

Au lycée :

« le temps consacré aux différents enseignements est inchangé sous réserve des aménagements liés aux contraintes sanitaires et de l'organisation retenue par chaque établissement et des professeurs présents. »

Mais, en Première, il faut en priorité travailler le français et les spécialités (même celle abandonnée en fin de Première ?).

En Terminale, *« enseignements essentiels dans la perspective de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. »* Cela a peu de sens car chaque élève ne suivra pas le même cursus donc n'aura pas besoin des mêmes disciplines. Il ne peut pas y avoir un enseignement personnalisé individuel.

Sur les évaluations :

« Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux.

Elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves. »

Donc il n'y a pas de prise en compte des notes à venir pour le DNB et le baccalauréat.

Pour la rentrée prochaine :

« la rentrée 2020 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020 et ménager, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, des temps pour consolider les apprentissages ». Il devra donc y avoir des allègements de programme.